

N/REF : 28/10/2025 9H54 C:000502 I:16308
V/REF : 860131
V/Email reçu le Mardi 28/10/2025 a 9H54

SELON DEVIS N° 5100161

V/REF.IMM. 1118

IMMEUBLE : BOIS COUDRAY -1118
RUE DU BOIS COUDRAY
N° 20/30/18BIS/20BIS/28BIS
35360 BOISGERVILLY

ESPACIL HABITAT
Siege
20 RUE GUY ROPARTZ
CS 54221
35042 RENNES CEDEX

Rennes, le

18 Novembre 2025

Référence Marché: Electricité-Lot5 Breti.Ouest

LOCALISATION : ALLEE 30 COUDRAY - MR LAISNÉ 07 89 56 37 97

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5100161 du 27/10/2025 d un montant de
455,32€ TTC

Donneur d'ordre : Mme M BRILLOUET

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 17/11
PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION ÉLECTRIQUE
OUVERTURE DU TABLEAU ÉLECTRIQUE
DÉPOSE ANCIEN INTER-DIFFÉRENTIEL 40A
FOURNITURE ET POSE NOUVEAU INTER-DIFFÉRENTIEL 63A 230V TYPE A
REMISE SOUS TENSION ÉLECTRIQUE
TEST DE BON FONCTIONNEMENT
FERMETURE DU TABLEAU ÉLECTRIQUE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 17/11/25 a 17H30 mathilde.brillouet@espacil.

BB TT Email envoyé le 27/10/25 a 21H11 M. A JOLY

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 17/11/25 A 17:29 MME M. BRILLOUET

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et
Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	413,93	413,93
	TOTAL H.T.		413,93
	T.V.A. a 10,00%		41,39
	TOTAL T.T.C.En EURO		<u>455,32</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.